

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 1^{er} juin 2015, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2015;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) Le Chœur d'Érika;
7. Résolution – Protocole d'entente Partage des frais d'entretien des terrains de soccer - Association de soccer des Premières-Seigneuries;
8. Résolution – Protocole d'entente - Partenariat ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches;
9. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
10. Période de questions;
11. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

015-048

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Michel Gagné appuyée par Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-049

Item 2 Adoption du procès-verbal du 4 mai 2015

L'adoption du procès-verbal est proposée par Dominique Labbé appuyée par Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

015-050

Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 30 439,45 \$ en comptes payés et la somme de : 5 295,51 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 35 734,96 \$.

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Lauréanne Dion, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 Demande d'aide financière

015-051

a) Le Chœur d'Érika

Il est proposé par Micheline Darveau appuyé par Dominique Labbé et il est résolu de verser la somme de 50 \$ à l'Association Chœur d'Érika dans le cadre de la 5^e édition du souper spaghetti annuel de l'association.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-052

Item 7 **Résolution – Protocole d’entente Partage des frais d’entretien des terrains de soccer - Association de soccer des Premières-Seigneuries**

Attendu les besoins sur le territoire des municipalités de la Côte-de-Beaupré et de l’Île d’Orléans pour la pratique du soccer;

Attendu que les municipalités de Boischatel, L’Ange-Gardien, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Pierre-de-l’Île-d’Orléans et la Ville de Beaupré disposent sur leurs territoires respectifs de terrains et d’équipements utiles à la pratique du soccer;

Attendu que les municipalités de la Côte-de-Beaupré et de l’Île d’Orléans estiment nécessaire de conclure une entente pour le partage des frais d’entretien des terrains de soccer entre les municipalités participantes à cette entente;

En conséquence,

Il est proposé, par Gaston Beaucage appuyé par Michel Gagné

Et

Il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans adhère au Protocole d’entente sur le partage des frais d’entretien des terrains de soccer tel que présenté aux membres du conseil municipal;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans ce Protocole d’entente.

Résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-053

Item 8 **Résolution – Protocole d’entente - Partenariat ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches**

Attendu les problèmes d’érosion des berges qui ont été vécus par différents citoyens de la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans et plus particulièrement ceux du chemin de l’Anse-Verte à l’hiver 2013-2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans désire être proactive dans ce dossier pour s’assurer de protéger adéquatement ses citoyens;

Attendu que la ZIP Québec Chaudière-Appalaches est un organisme non gouvernemental (1991) de concertation pour la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent;

Attendu que la ZIP Québec Chaudière-Appalaches désire appuyer la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre l'érosion de ses berges par la signature d'un protocole d'entente de partenariat;

Attendu que la ZIP Québec Chaudière-Appalaches offre entre autres à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans d'agir comme coordonnateur « chargé de projet » dans le protocole proposé;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage de son côté, à supporter la ZIP Québec Chaudière-Appalaches dans ses démarches de recherche de fonds pour la réalisation du projet;

Attendu que la contribution de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans se concrétisera par la collaboration active du directeur général dans la réalisation du projet;

En conséquence,

Il est proposé, par Gaston Beaucage appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère au Protocole d'entente de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre l'érosion des berges sur le territoire de la Municipalité;

Que la contribution de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans au Protocole d'entente de partenariat soit par la collaboration, aux frais de la Municipalité, de Madame Lina Labbé, mairesse, de Monsieur Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4, de Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier au projet;

Qu'au besoin et après négociation entre les parties la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans fournira à la ZIP Québec Chaudière-Appalaches une contribution monétaire pour la supporter dans la coordination du projet;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce Protocole d'entente.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 9 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 10 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 25 et se termine à 20 h 30 pour une durée de 5 minutes.

015-054

Item 11 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 20 h 30.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.